

Projet éolien de Bransat

Les zooms ABO Wind

Mars 2023

Le dossier de demande d'autorisation environnementale pour le projet éolien de Bransat est en cours d'instruction par les services de l'Etat. Il fera l'objet d'une enquête publique dans les prochains mois. ABO Wind souhaite que les riverains du futur parc éolien puissent disposer de tous les éléments nécessaires à la compréhension des enjeux et spécificités de ce projet. Notre volonté est d'informer de manière complète et factuelle sur un ensemble de thèmes ayant trait au développement d'un projet éolien, et aux divers enjeux soulevés à l'échelle du territoire. C'est l'objet de ce premier zoom, que vous pourrez retrouver sur la page internet du projet :

www.abo-wind.com/fr



- > Zone d'information > Nos projets
- > Auvergne-Rhône-Alpes
- > Projet éolien de Bransat

Des questions ?

Contactez la responsable du projet. Ses coordonnées se trouvent au verso.

Zoom 1 : L'éolien et la transition énergétique

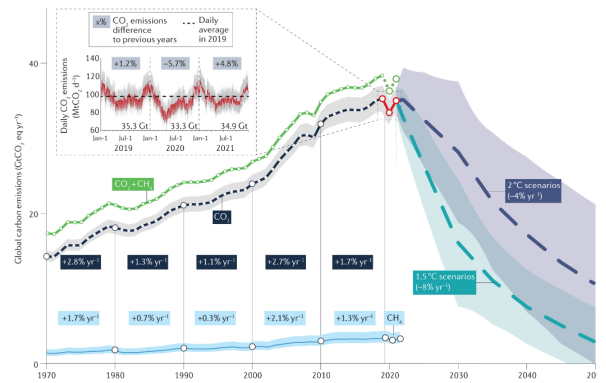
Pourquoi une transition énergétique ?

A l'échelle globale

Le changement climatique est une problématique globale dont les conséquences sont alarmantes. Ce phénomène est largement attribué aux émissions de gaz à effet de serre (GES) dans l'atmosphère du fait des activités humaines, et en particulier de notre consommation en énergies fossiles.

Le graphique ci-contre montre l'évolution de ces émissions depuis 1970 et les efforts de réduction de celles-ci afin d'atteindre l'objectif de l'accord de Paris pour le Climat : limiter le réchauffement climatique à 1,5 °C.

Le Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC) a publié le 4 avril 2022 un rapport détaillant l'éventail des solutions pour inverser la tendance dans les trois ans à venir. Le déploiement des énergies renouvelables, dont l'éolien, en fait partie.



Graphique : Tendances mondiales des émissions de CO2 et de CH4 (Source : <https://www.nature.com/articles/s43017-022-00285-w>)

A l'échelle nationale

Pour répondre à cet enjeu climatique, notre gouvernement a inscrit l'objectif de neutralité carbone en 2050 dans sa législation. Cet objectif se traduit par :

- La loi Energie Climat : diviser au moins par 6 nos émissions de GES en 2050 par rapport aux niveaux de 1990
- La stratégie Nationale Bas-Carbone : baisser de 12 % nos émissions de GES pour la période 2024-2028

Les deux grands leviers de la décarbonation de l'énergie en France sont de réduire notre consommation d'énergie et de diversifier notre mix énergétique. Ce dernier est composé comme suit (source : RTE, Bilan électrique 2022) :



279 TWh
63%
Nucléaire



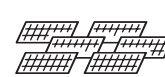
49,6 TWh
11%
Hydraulique



49,2 TWh
11%
Thermique fossile



38,1 TWh
9%
Éolien



18,6 TWh
4%
Solaire



10,6 TWh
2%
Bioénergies

L'année 2022 a été marquée par une faible disponibilité du parc nucléaire (nombreux arrêts pour contrôles et réparation) et des contraintes sur la production hydraulique (sécheresse). La baisse de production associée n'a été qu'en partie compensée par l'augmentation de la production renouvelable, rendant nécessaire un recours plus important à la production à partir de gaz (centrales thermiques) et aux importations. Cela a entraîné une augmentation des émissions carbonées liées à la production d'électricité ainsi qu'une augmentation des prix de l'énergie et de notre dépendance aux autres pays. Les français ont dû aussi réduire leur consommation d'énergie.

Ce constat nous encourage à poursuivre et accélérer le développement des énergies renouvelables !

Elles contribuent à la fois à la décarbonation structurelle du mix et à la sécurité d'approvisionnement. La loi d'accélération des énergies renouvelables, votée en février 2023, doit permettre d'augmenter le rythme d'installation des énergies renouvelables et leur raccordement.

Quel mix énergétique en France dans 30 ans ?

Le 25 octobre 2021, RTE a dévoilé son rapport « Futurs énergétiques 2050 » qui étudie 6 grands scénarii permettant d'atteindre cette neutralité tout en garantissant la sécurité d'approvisionnement de notre pays. Selon ce rapport, les énergies renouvelables devront couvrir au minimum 50% de notre consommation d'électricité en 2050, quel que soit le scénario envisagé. Aujourd'hui, elles en couvrent env. 25% (source : app.electricitymaps.com).

Les objectifs nationaux de la transition énergétique seront atteints grâce à des projets de territoire ambitieux, tels que le projet éolien de Bransat (22.4 MW de puissance installée, env. 49 GWh d'énergie produite par an, soit la consommation électrique d'environ 20 000 personnes).

Plus d'info ?

Consultez le résumé exécutif du rapport «Futurs énergétiques 2050» en scannant le QR code suivant :
(rte-futursenergetiques2050.com)



Le vrai du faux !

« Il paraît que l'énergie éolienne n'est pas fiable car elle est intermittente. »

FAUX

75 à 95 %



L'énergie éolienne est variable, elle n'est pas intermittente

Les éoliennes sur le territoire français tournent et produisent de l'électricité en moyenne 75% à 95% du temps



L'énergie éolienne est prévisible

Les technologies, notamment météo, permettent de prévoir la production éolienne 3 jours à l'avance



Une technologie de plus en plus efficace

L'évolution des technologies permet de produire de l'énergie éolienne avec des vents de plus en plus modérés

Source et plus d'info : www.info-eolien.fr/leolien-est-une-energie-renouvelable-intermittente/

A l'échelle locale

La **Région Auvergne-Rhône-Alpes (AuRA)** s'est engagée depuis septembre 2016 dans l'élaboration de son Schéma régional d'aménagement de développement durable et d'égalité des territoires (SRADDET). Elle vise +54% de production d'énergies renouvelables entre 2015 et 2030 et fixe les objectifs de développement de l'éolien notamment.

Ces derniers sont loin d'être atteints (source: *SDES d'après Enedis, RTE, EDF-SEI et CRE*) :

Puissance installée : 25%

623 MW fin 2022
10^{ème} région de France

Objectifs fixés dans le SRADDET AuRA

1 380 MW en 2023

2 500 MW en 2030
8% de la consommation régionale

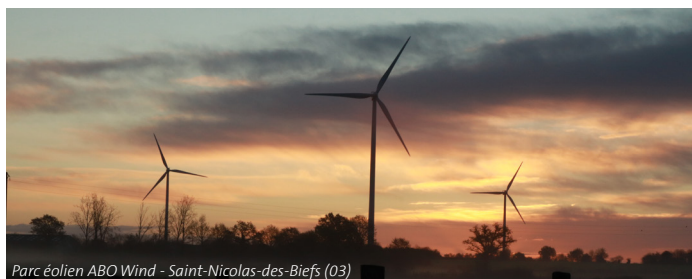
Dans le **département de l'Allier**, 47.2 MW d'éolien sont installés et 58 MW autorisés à ce jour (source: *DREAL Auvergne-Rhône-Alpes*).

A l'échelle de la **Communauté de communes Saint-Pourçain Sioule** sur laquelle se situe la commune de Bransat, le potentiel en énergies renouvelables, et notamment en éolien terrestre, a été étudié lors de l'élaboration du Plan climat-air-énergie territorial (PCAET), projet territorial de développement durable dont la finalité est la lutte contre le changement climatique et l'adaptation du territoire à ces évolutions.

En ce qui concerne l'énergie, les objectifs de la Communauté de communes sont, entre 2015 et 2050 :

- 3 fois plus d'énergies renouvelables ;
- 80 % d'autonomie énergétique.

A l'heure actuelle, seule l'éolienne de Saulzet d'une puissance de 1 MW est en service sur le territoire. Le projet éolien de Bransat a été pris en compte dans le diagnostic du PCAET comme un projet en cours de développement et sa zone d'étude fait partie des zones les plus favorables à l'éolien de la Communauté de communes.

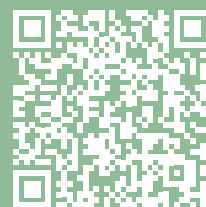


Parc éolien ABO Wind - Saint-Nicolas-des-Biefs (03)

Le saviez-vous ?

La France est le seul pays d'Europe à ne pas avoir atteint ses objectifs de développement des énergies renouvelables en 2020.


(Source : Eurostat)



Contact

Sandrine Marty
Responsable de projets
Tel. : 06 49 13 14 64
sandrine.marty@abo-wind.fr

Agence de Lyon
75 rue de la Villette
69003 Lyon

 www.abo-wind.com/fr

 ABO Wind

Tournés vers le futur

**ABO
WIND**